

cadres. Mais c'est une tâche difficile et de longue haleine. Plus important encore, on doit se rendre compte qu'une fois que cette nouvelle structure de projets à long terme sera terminée, il est peu probable qu'on voie des réalisations immédiates et précises. Le gouvernement, étant par définition un instrument de réalisations à long terme, on ne peut s'attendre à des résultats immédiats, ni même à des mesures immédiates de la part du gouvernement ou du milieu scientifique. Si on accepte que le rôle du Conseil des sciences est de tracer pour le Canada un cadre dans lequel, à la longue, nos efforts, activités et politiques scientifiques s'intégreront, je crois qu'on aura fait beaucoup pour éliminer quelques-uns des doutes actuels.

Comme je le disais, le gouvernement n'a pas à se placer dans une perspective aussi lointaine que le Conseil des sciences. Soit dit en passant, le Conseil des sciences n'est pas chargé seulement de mettre au point des politiques scientifiques à long terme pour le gouvernement fédéral, mais pour le Canada tout entier: gouvernements provinciaux, milieux scientifiques, milieux industriels et toute personne que la chose intéresse. Le Conseil des sciences ne s'adressera donc pas seulement au gouvernement fédéral, mais au Canada, par le truchement de ses rapports; le quatrième de ces rapports, je le rappelle aux députés, est modestement décrit comme visant à élaborer une politique scientifique. Le Conseil des sciences ne prétend pas avoir pu, au cours de sa brève existence, formuler et énoncer tous ses objectifs à longue échéance, mais il a réalisé quelque progrès dans cette voie, en sorte qu'on peut dire qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un rapport provisoire.

Cela règle le cas des objectifs à long terme. Le gouvernement fédéral, dans le domaine des recherches scientifiques et technologiques, s'intéresse à une période à plus court terme. La science, au sens où j'utilise ce mot, est une technique qui est utile non en soi, mais comme moyen de réaliser de façon efficace et méthodique, les objectifs humains que nous recherchons tous. A cette fin, tous ceux qui sont chargés d'une fonction du gouvernement, quels que soient leur emploi ou leur poste, doivent envisager l'utilisation de la science et de la recherche scientifique, afin d'accomplir plus efficacement leur travail. Cela signifie alors que la science ne peut pas être détachée du fonctionnement quotidien des ministères ou des organismes de l'État; elle doit faire partie intégrante d'eux tous et dans la mesure

où le gouvernement fédéral réussira à intégrer cette approche scientifique au fonctionnement des organismes officiels, sa politique scientifique sera fructueuse.

Comme l'a signalé le député de Parry Sound-Muskoka, on nierait ce principe si on essayait de soustraire aux divers services leurs activités scientifiques et de les confier à une seule direction. J'approuve de tout cœur sa proposition: qu'elles continuent à faire partie intégrante des ministères. Certains organismes sont cependant voués à la recherche scientifique comme telle, notamment aux recherches appliquées, et ils n'ont pas d'autre fonction. Ils ne sont pas nombreux au sein du gouvernement fédéral, heureusement. L'activité de recherche est, la plupart du temps un complément important et un instrument utile pour accomplir l'objectif ou la mission des organismes ou ministères publics. La vaste entreprise de recherche du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'est pas de la recherche pure; elle vise à rendre ce ministère plus efficace et plus apte à remplir sa fonction fondamentale.

Par ailleurs, le Conseil national des recherches est une exception. Son rôle est d'effectuer des recherches fondamentales et de les appliquer dans divers domaines qui ne sont peut-être pas immédiatement ou directement reliés aux fonctions des différents ministères. Aux termes de la loi, il relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre nommé président du comité, au sein du Conseil privé, qui est chargé de la recherche scientifique et industrielle. De nombreuses recherches scientifiques se poursuivent donc à l'intérieur même de l'administration fédérale. La question des deux préopinants est de savoir comment les coordonner. On a suggéré qu'un ministre assume cette fonction de coordination, à l'exclusivité de toute autre, et que ce ministre soit un membre senior du cabinet; je crois que les défenseurs de cette théorie songent plutôt ici à quelqu'un de très influent, plutôt qu'à quelqu'un d'agé, couvert d'honneurs, mais pas trop brillant.

M. Aiken: Je ne voulais pas parler du ministre actuel.

L'hon. M. Drury: Le problème de la coordination est bien réel, mais je crois que le mécanisme de la coordination est maintenant en place, du moins à l'état embryonnaire. Le problème de rattacher la science et la recherche aux fonctions ministérielles relève du